

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

N°DCM-2024-067

OBJET :

FINANCES

Fonds de concours
communautaire Transition
écologique de la CC de la
Dombes

Système de régulation et gestion
à distance du chauffage du
groupe scolaire Commerson

Membres en exercice : 27
Membres présents : 24
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : M. POCHON.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 24 juin 2024 sollicitant de la Communauté de Communes de la Dombes une aide financière au titre du fonds de concours Transition écologique pour le renouvellement et la régulation de la chaudière de l'école élémentaire Commerson ;

Monsieur PERREAULT expose aux conseillers municipaux que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettent le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple de leurs assemblées respectives, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique. Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2024, décidé d'attribuer à la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne un fonds de concours de 8 578,40 €, afin de permettre la réalisation de l'installation d'un système de régulation, gestion à distance et automatisée du chauffage dans l'ensemble du groupe scolaire ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

ACCEPTE le versement d'un fonds de concours communautaire de la CC de la Dombes, d'un montant de 8 578,40 €, afin de permettre la réalisation de l'installation d'un système de régulation, gestion à distance et automatisée du chauffage dans l'ensemble du groupe scolaire,

... / ...

APPROUVE le plan de financement de l'opération ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Travaux de régulation et gestion à distance de la chaudière y compris mise en service	21 446,00 €	Subventions	- €
		<i>Reste à charge communal</i>	21 446,00 €
		<i>30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes</i>	6 433,80 €
		<i>10% bonus Fonds de concours</i>	2 144,60 €
		Total Fonds de concours Transition écologique CCD	8 578,40 €
		Autofinancement	12 867,60 €
Assiette retenue	21 446,00 €	Total	21 446,00 €

PRECISE que, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 131-51 du Budget Principal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de Chatillon sur Chalaronne et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 12 SEP. 2024

Et dépôt en Préfecture
Le : 12 SEP. 2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.